

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Gardiens d'immeuble, personnel de proximité, de sécurité et tranquillité. Responsables territoriaux

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en présentiel (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires)

Toutes les actions de formation sont réalisables également en intra-entreprise

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (*en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café*)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Assermentation : ateliers et mises en pratique

Formation pratique faisant suite à la formation obligatoire, qui aborde tous les cas d'infractions portant atteinte à la propriété du bailleur et **qui met les stagiaires en situation concrète pour la rédaction de procès-verbaux de constatation**

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 98%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Connaître les infractions pouvant être relevées par les GPA d'un bailleur social et les procédés de constatation
- Apprendre à élaborer un procès-verbal _ cas pratiques, **ateliers sur le procédés de constatation en fonction des types d'infraction**

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.*

Programme de la formation

Droit pénal général et procédure pénale :

Révision des points essentiels de la formation obligatoire

Droit pénal spécial : l'étude des infractions pouvant être relevées par les GPA d'un bailleur social et les procédés de constatation en fonction des types d'infraction

- Les nuisances sonores
- Les destructions/dégradations
- Les tags
- Le non-respect du tri sélectif
- Le dépôt, abandon jet, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, d'ordures, déchets, déjections, matériaux liquides insalubres ou tout objet de quelque nature qu'il soit avec et sans véhicule
- La divagation d'animal présentant un danger pour les personnes
- Les épaves
- Le vol, le vol d'énergie

Les règles de procédures

- Le procès-verbal type
- Élaboration de procès-verbaux sur la base de cas concrets.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

08/10/2026 au 08/10/2026